

Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200011906-20250319-D-16-19032025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2025

Publication : 25/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du 19 Mars 2025
Délibération n°16 -19032025

OBJET : Vote des subventions 2025 et autorisation de signature des conventions correspondantes

M. Philippe GUIARD expose au conseil d'administration :

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant les demandes de subventions déposées par les différentes associations comme suit,

Considérant la lettre de cadrage de gestion de la Communauté de Communes : les subventions aux associations doivent rester constantes en 2025, sauf évènement particulier, ainsi il est proposé pour le renouvellement de demande de subventions 2025 :

Associations	Description de l'association	Sites	Somme 2025				Années antérieures	Commentaires
			Décision au CA du 19.03.2025	Proposition au bureau du 26.02.2027	CTG N-1 à déduire de la somme demandée	Somme demandée pour 2025		
Banque Alimentaire	Aide alimentaire	Craon	5347 €	5347 €		5347 €	4891 €	
		Saint-Aignan	4967 €	4967 €		4967 €	4496 €	
		Cossé-le-Vivien	1066 €	1066 €		1066 €	1278 €	
		Quelaines Saint-Gault	480 €	480 €		480 €	967 €	
		TOTAL	11 860 €	11 860 €		11 860 €	11 632 €	
Secours Catholique	Pour la gestion de l'épicerie de Craon et de la Distribution alimentaire de Quelaines	Craon	600 €	600 €		600 €	600 €	
		Quelaines Saint-Gault	100 €	100 €		100 €	160 €	
Restos du Cœur	Aide alimentaire	Renazé	400 €	400 €		1 000 €	400 €	Demande pour Renazé validée et refusée pour Craon (600€)
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles	Aides apportée aux femmes et aux familles de la Mayenne - 1 permanence par mois au CIAS		1 000 €	1 000 €		1 000 €	300 €	Compensation perte subvention Conseil Régional
Donneurs sang Craonnais		Craon	800 €	800 €		800 €	800 €	
Donneurs sang		Saint-Aignan/Renazé	600 €	600 €		600 €	600 €	
		Cossé/Quelaines	700 €	700 €		700 €	700 €	
Association Familles Rurales	Gestion de l'accueil de loisirs	Cossé-le-Vivien	44 641 €	44 641 €	31 858,88 €	76 500 €	73 333 €	Somme versée = besoin en financement moins la CTG N-1
		Astillé/Courbeveille	32 393 €	32 393 €	6 470,18 €	38 863 €	35 100 €	Idem ci-dessus et 3275,45€ en plus car déficit en 2024
ADMR	Aide à domicile		66 940 €	66 940 €		66 940 €	66 940 €	

Associations	Description de l'association	Sites	Somme 2025				Années antérieures	Commentaires
			Décision au CA du 19.03.2025	Proposition au bureau du 26.02.2027	CTG N-1 à déduire de la somme demandée	Somme demandée pour 2025		
Nulle part ailleurs	Animation Jeunesse du Craonnais		127 969 €	127 969 €		127 969 €	126 930 €	1 000€ en plus car frais affranchissement supporté par la CCPC jusqu'à la fin 2023
Sud Mayenne Précarité	Aides sociales et transports		4 380 €	4 380 €		4 380 €	4 380 €	
Maison des Adolescents	Permanence le mercredi après-midi au CIAS		10 000 €	10 000 €		10 000 €	8 500 €	Accompagnement de la revalorisation de la subvention sur 2 ans
Main tendue	Prévention du mal être et du suicide		880 €	880 €		880 €	550 €	Demande liée aux projets 2025
Victimes et Prévention Pénale 53	Aides aux victimes d'infractions pénales		3 500 €	3 500 €		3 500 €	3 500 €	
Association Mayennaise d'Action auprès des gens du Voyage 53	Demande de fonctionnement		3 500 €	3 500 €		3 500 €	3 500 €	Pris en charge par la CCPC jusqu'à la fin 2024
	Demande sur projet		1 000 €	1 000 €		1 000 €	1 000 €	
COODEM	Coopérative jeunesse		0 €	0 €		0 €	2 500 €	Pas d'action prévue à ce jour
Association Saint-Gervais	Mise à disposition de l'Espace sacré cœur pour la distribution alimentaire	Quelaines Saint-Gault	350 €	350 €		350 €	300 €	Augmentation des charges pour le local de la distribution alimentaire
TOTAL			311 613 €	311 613 €		38 329 €	350 542 €	341 725 €

Explications données, le Conseil d'administration, après délibération 13 pour et 4 abstentions,

- Approuve le tableau de versement des subventions 2025 ci-avant présenté
- Autorise le Président ou le Vice-président à procéder au versement de ces subventions
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer les conventions, avenants et tous documents correspondant à cette délibération.

Nombre de membres en exercice : 28

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Nombre de suffrages exprimés : 17

Pour EXTRAIT CONFORME
CRAON, le 19 mars 2025

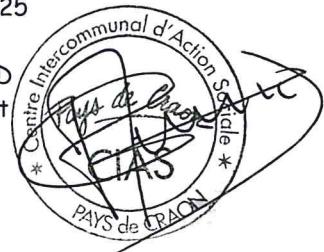
Vote :

POUR : 13

Philippe GUIARD
Vice-président

CONTRE : 00

ABSTENTION : 04





Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mars à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 07 mars 2025, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Vice-présidence de Monsieur Philippe GUIARD,

PRESENTS : BRÉHIN Colette, DAVID Gisèle, De FARYC De PONFARCY Christine, EVAIN Christelle, GARBE Pascale, GAUBERT Jean-Eudes, GUIARD Philippe, GODARD Chantal, PLANCHAS Raymond, DEMENAIS Marie-Hélène, Mme MANCEAU Laurence, Mme RENAULT Patricia, Mme TRICOT Marina, M LANGOUËT Christophe,

EXCUSÉS : BOURBON Aristide, CLAVREUL Yannick, GOHIER Odile, TESSIER Jean-Pierre, Mme DESHOMMES Catherine, Mme GUIOUILIER Anaïs, BOURDAIS Christophe, RESTIF Vincent, Mme MILCENT Corinne, Mme PAILLARD Anne, Mme SORIEUX Vanessa

GERARD Jean-François donne pouvoir à GAUBERT Jean Eudes
TISON Hervé donne pouvoir à RENAULT Patricia
Mme MAHIER Aurélie donne pouvoir à GUIARD Philippe